

L'EAU, C'EST IMPORTANT !

La consultation publique sur l'hydrologie et les mesures pour réduire les impacts potentiels de la construction de la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic s'est déroulée du 24 octobre au 25 novembre 2022. Lors de la consultation, bon nombre de citoyens ont exprimé leurs préoccupations à propos de l'impact potentiel du projet sur la quantité et la qualité de l'eau des puits. Transports Canada s'engage à ne jamais laisser les citoyens touchés par les travaux sans un approvisionnement adéquat en eau pour leur consommation quotidienne.

Lors de la période de construction et d'exploitation de la voie de contournement ferroviaire, il y aura des mesures robustes pour protéger les eaux souterraines et les puits d'eau potable. De plus, un *Programme de surveillance* sera mis en place **avant, pendant et après** les travaux. Le programme restera en place jusqu'à ce que la nappe phréatique se soit stabilisée. À titre préventif et pour permettre une intervention rapide et efficace, des seuils d'intervention seront établis sur le niveau et la qualité de l'eau dans les puits privés. Les seuils seront définis pour chaque puits, ainsi qu'en fonction des besoins (résidence privée, ferme laitière ou commerce). Les détails du *Programme de surveillance* seront communiqués en temps opportun.

En cas de problèmes liés au débit ou à la qualité de l'eau, divers moyens seront employés. Par exemple, un nouveau puits ou un puits plus profond pourrait être construit, un système de traitement d'eau pourrait être installé et l'entretien de ce système sera maintenu, ou encore de l'eau potable sera distribuée **sans frais jusqu'à ce que la situation soit résolue**. L'objectif est d'assurer un approvisionnement adéquat en eau potable et sans frais pour les citoyens touchés.

De plus, des puits témoin seront installés à l'extérieur du rayon d'influence du projet pour recueillir les données de niveaux d'eau dans les puits et analyser si les fluctuations sont causées par les variations saisonnières ou bien par les travaux de construction et au besoin, pour intervenir rapidement.

Il est important de rappeler que le propriétaire est responsable de vérifier régulièrement la qualité de l'eau de son puits afin de protéger la santé des utilisateurs. Pour plus d'information sur les mesures à suivre pour protéger votre puits, consultez le site du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs à l'adresse suivante :

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/depliant/index.htm>

Nous comprenons les inquiétudes quant à la réalisation de ce projet dans votre communauté. Pour cette raison, le projet inclut de nombreuses mesures robustes pendant la période de construction et d'exploitation de la voie de contournement ferroviaire pour protéger à la fois les eaux souterraines et les puits d'eau potable.

INFORMATION

Pour en savoir plus. Pour plus d'information sur les travaux en cours, nous vous invitons à consulter le site Web dédié au projet : <https://tc.canada.ca/fr/transport-ferroviaire/voie-contournement-ferroviaire-lac-megantic>. Pour tout commentaire, toute question ou plainte, communiquez avec nous par téléphone en composant le 613-762-3584 ou à l'adresse TC.InfoLacMegantic.TC@tc.gc.ca. Nous serons heureux de vous aider.

